

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

1<sup>RE</sup> ADDITION  
AU BREVET D'INVENTION

N° 345.664

XX. — Articles de Paris et industries diverses.

N° 4.604

1. — JEUX, JOUETS, THÉÂTRES, COURSES.

Perfectionnements apportés aux jouets roulants.

SOCIÉTÉ VEUVE CH. ROSSIGNOL ET C<sup>ie</sup> résidant en France.

(Brevet principal pris le 18 août 1904.)

Demandée le 18 mars 1905.

Délivrée le 8 juin 1905. — Publiée le 29 août 1905.

Le dispositif de train articulé décrit et représenté au brevet principal est susceptible de s'appliquer, on l'a vu, aussi bien aux jouets roulant sur rails qu'aux jouets roulant sur le sol.

La présente addition a pour objet principal des perfectionnements apportés dans le fonctionnement des jouets de ce genre destinés à rouler sur le sol. Accessoirement, la présente addition spécifie certains perfectionnements de fabrication applicables à la fois aux jouets roulant sur rails ou sur le sol.

Le dessin ci-joint représente ces divers perfectionnements dont la description suit.

Les fig. 1, 2 et 3 montrent en élévation partiellement en coupe et plans correspondants, une locomotive-jouet analogue à celle qui figure au brevet primitif mais combinée pour rouler sur le sol. Sur ce jouet est appliqué le moyen décrit au brevet pour obtenir son roulement en ligne droite ou en ligne courbe. Ce moyen consiste à disposer sur le boggie C une goupille d'arrêt pénétrant dans l'un des trous E de la plate-forme F. Au lieu d'avoir une goupille tenue à la main et que l'enfant perdrait facilement on la dispose actuellement à poste

fixe en *e* dans le boggie C. D'un autre côté, on dispose ce boggie de telle manière qu'il puisse être écarté de la plate-forme F d'une quantité suffisante pour dégager la goupille *e* du trou E où elle est introduite (voir tracé ponctué fig. 1). Dans cet état, le boggie peut être orienté dans toute direction comme on le ferait si la goupille *e* était enlevée.

Pour que le boggie C se rapproche de la plate-forme F et se maintienne dans cette position rapprochée, on dispose un ressort à boudin *d* sur le pivot D dudit boggie C. Ce ressort, comprimé à fond, constitue la limite d'écartement du boggie, et, lorsqu'on a orienté ce boggie dans la position voulue, on l'abandonne simplement à lui-même, ce qui fait pénétrer la goupille *e* dans le trou E qu'on lui a choisi en ramenant du même coup le boggie à sa position normale contre la plate-forme F.

Ce dispositif de boggie orientable à goupillage automatique offre un attrait de plus pour l'enfant et lui évite la perte de la goupille qui rendrait le jouet inorientable.

La fabrication de ce jouet à boggie présente dans ses détails certaines difficultés; en les aplanissant on diminue la main-d'œuvre et le

prix de revient. L'une des améliorations actuelles dans la fabrication du jouet roulant à boggie consiste à découper dans le fond du boggie C des languettes *l l'* qui se replient sous la tête des deux clous formant le pivot D et la goupille *e*. Par ce simple repliage de languettes on fixe instantanément les deux clous en place; le redressement de la languette *l* permet de démonter le boggie en cas de besoin.

Un autre perfectionnement de fabrication consiste à disposer un agrafage supplémentaire reliant à la fois les trois pièces capitales du jouet, savoir : la chaudière G, la plate-forme F et le coffre A contenant le mouvement locomoteur, au lieu de relier séparément G à F et F à A selon les moyens usuels. Pour effectuer cette liaison simultanée des trois pièces G, F, A, on fait venir sur A deux oreilles *a*, et on fait venir sur G deux languettes *g*; on perfore la plate-forme F et les oreilles *a* pour livrer

passage aux languettes *g* et il suffit de recourber ces languettes en dessous pour lier ensemble G F et A. Cet agrafage supplémentaire n'exclut pas l'agrafage ordinaire de G à F et de F à A aux points où il y a lieu de le faire; il apporte ainsi un élément de consolidation du jouet pour le rendre plus résistant à la destruction.

## RÉSUMÉ.

30

Les perfectionnements ci-dessus décrits consistent en améliorations dans le fonctionnement et dans la fabrication des jouets roulant sur boggie à pivot excentré; dans le but d'augmenter la durée et l'attrait de ces jouets, d'une part; dans le but de diminuer leur prix de revient d'autre part.

SOCIÉTÉ VEUVE CH. ROSSIGNOL ET C<sup>ie</sup>.

Par procuration :  
J. MATHIEU.

Fig. 1

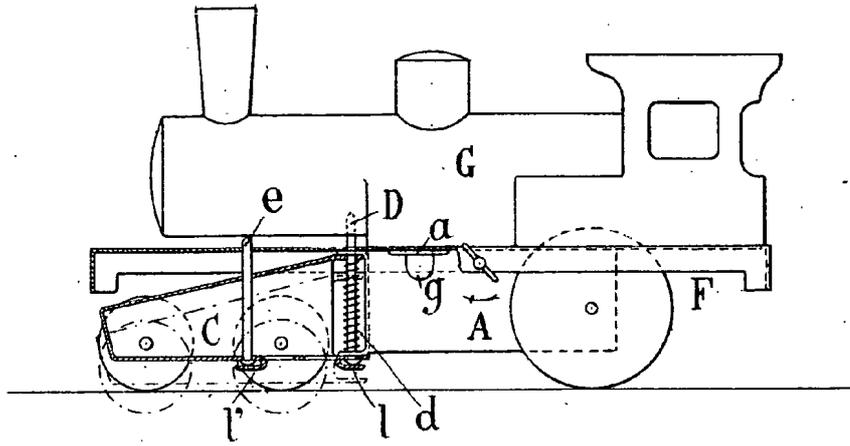


Fig. 2

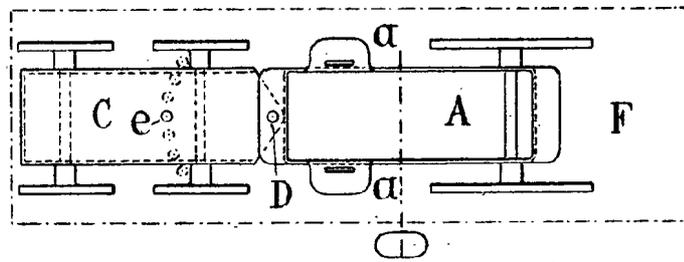


Fig. 3

